

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.004

L'An Deux Mille, le 14 janvier à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

7 JANVIER 2000

DATE D'AFFICHAGE

7 JANVIER 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM.GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. LE GUEUT représenté par M. MOST
M. ANGIBAUD représenté par M. CHABANEAU
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
M. GERMA représenté par BOISNARD
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN-CROUE

ABSENTS - EXCUSES : Mme BARRAUD-DUCHERON
M. MUSSETTI

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 31

Madame MARTIN-CROUE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE
CONSTRUCTION D'UNE REGIE MUNICIPALE DE NETTOIEMENT.

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 14.06.99, la Ville de Royan décidait de lancer une consultation d'entreprises par voie d'Appel d'Offres ouvert portant sur la Construction d'une Régie Municipale.

Après consultation, une partie des travaux a été confiée aux entreprises :

LOT 05 : Entreprise DARRIERE LAFOURCADE par notification du marché en date du 24.08.99,

LOT 12 : SARL DELAGE par notification en date du 26.10.99,

LOT 13 : SARL MANDIN PALISSIER par notification en date du 26.10.99.

Le montant des travaux prévu au marché de base conclu avec l'entreprise DARRIERE LAFOURCADE pour le LOT 05 : CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE - METALLERIE était de :

. 320.717,50 Frs HT + OPTION de 16.200,00 Frs HT.

Or, lors de l'exécution des prestations, des travaux supplémentaires se sont avérés obligatoires à la demande de la Direction Départementale du Service Incendie Secours :

- création d'une issue de secours sur pignon sud du garage pour assurer la sécurité des personnes,
- réalisation du désenfumage des garages par des ouvrants en partie haute en raison de la présence de véhicules lourds et de produits stockés inflammables.

Le montant des travaux prévus au marché de base conclu avec la SARL DELAGE pour le LOT 12 : EQUIPEMENT SANITAIRE était de :

. 74.545,00 Frs HT.

Or, lors de l'exécution des prestations, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires, en ce qui concerne :

- renforcement du réseau d'eau ainsi qu'une bouche d'arrosage pour la nécessité du nettoyage des camions, le débit étant insuffisant.

Le montant des travaux prévus au marché de base conclu avec la SARL MANDIN PALISSIER pour le LOT 13 : ELECTRICITE - CHAUFFAGE - VMC était de :

. 83.185,13 Frs HT.

Or, lors de l'exécution des prestations, des travaux supplémentaires se sont avérés obligatoires, en ce qui concerne :

- installation de protections atelier et mise en place d'un d'un dispositif anti-intrusion.

Par la suite, des projets d'avenants ont été élaborés par Monsieur HOUDARD, Maître d'Oeuvre pour un montant de :

- LOT 05 : 19.175,00 Frs HT soit + 5,7% du montant du marché de base,
- LOT 12 : 4.060,00 Frs HT soit + 5,4% du montant du marché de base,
- LOT 13 : 9.624,83 Frs HT soit + 11,6% du montant du marché de base.

Les projets d'Avenants ont été approuvés par la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 décembre 1999.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter les projets d'avenants établis par M. HOUDARD, Maître d'Oeuvre et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Les projets d'avenants sont consultables aux services techniques.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Oui à l'exposé du RAPPORTEUR,

- Vu les Marchés de Travaux concernant la construction d'une Régie Municipale de Nettoyement qui ont été notifiés aux Entreprises :

. LOT 05 : Entreprise DARRIERE LAFOURCADE en date du 24 août 1999,

. LOT 12 : SARL DELAGE en date du 26 octobre 1999,

. LOT 13 : SARL MANDIN PALISSIER en date du 26 octobre 1999.

- Vu les projets d'avenants établis par le Maître d'Oeuvre pour un montant de :

LOT 05 : 19.175,00 Frs HT
LOT 12 : 4.060,00 Frs HT
LOT 13 : 9.624,83 Frs HT.

- Vu l'avis favorable de la Commission de Travaux,

- Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver les projets d'avenants établis par le Maître d'Oeuvre concernant l'exécution des travaux supplémentaires dans le cadre de la construction d'une Régie Municipale de Nettoyement.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer les pièces nécessaires à la réalisation des avenants à intervenir avec :

. LOT 05 : CHARPENTE-COUVERTURE-BARDAGE-METALLERIE
Entreprise DARRIERE LAFOURCADE : 19.175,00 Frs HT,

. LOT 12 : EQUIPEMENT SANITAIRE
SARL DELAGE :

4.060,00 Frs HT,

. LOT 13 : ELECTRICITE-CHAUFFAGE- VMC
SARL MANDIN PALISSIER :
9.624,83 Frs HT.

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 janvier 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS